

RÈGLEMENT DE L'ÉLECTION MISS NOISY-LE-ROI 2025

Article 1 : Organisation de l'événement

L'élection de Miss Noisy-le-roi 2025 est organisée par la Mairie de Noisy-le-Roi, dans le cadre de l'opération Octobre Rose. Cet événement vise à promouvoir la solidarité, la bienveillance et l'élégance tout en sensibilisant le public à la lutte contre le cancer du sein.

Tous les fonds récoltés par la vente des places à cet événement seront reversés à l'association Aidons à la recherche qui remettra intégralement la recette à l'Institut Curie pour la recherche contre le cancer du sein.

La cérémonie se tiendra le samedi 11 octobre 2025, dans la salle des Anciennes Écuries de Noisy-le-Roi.

Article 2 : Conditions de candidature

2.1 Conditions obligatoires

Pour pouvoir prétendre au titre de Miss Noisy-le-Roi 2025, chaque candidate devra répondre aux critères suivants, sans exception :

- Être inscrite à l'état civil comme étant de sexe féminin.
- Être âgée de 18 ans au minimum à la date du 11 octobre 2025.
- Pas de limite de taille pour Miss Noisy-le-Roi sauf en cas de candidature à Miss Yvelines, mesurer au moins 1 mètre 70 sans talons (mesure prise pieds nus).
- Résider, travailler ou suivre ses études dans le département des Yvelines.
- Ne pas avoir eu recours à une chirurgie esthétique, sauf en cas d'intervention réparatrice ou à but médical prise en charge par la Sécurité sociale.

Les candidates devront remplir un formulaire Google Forms via un lien transmis par la Mairie de Noisy-le-Roi. Ce formulaire devra être complété avec soin, puis signé. Il devra être accompagné de 2 photographies Couleur (format libre, en portrait et en pied) ainsi que d'une copie de la carte nationale d'identité.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au samedi 20 septembre 2025. Les candidatures peuvent être envoyées via le formulaire en ligne ou, à défaut, par courrier au service Culture de la Mairie de Noisy-le-Roi, 37 rue André Le Bourblanc, 78590 Noisy-le-Roi.

2.2 Comportement attendu et respect de la loi

Chaque candidate s'engage à respecter l'ensemble des lois et des règlements en vigueur en France pendant toute la durée de sa candidature et jusqu'à l'élection.

Ainsi, elle s'interdit:

- D'arborer des tatouages contenant des messages violents, injurieux, discriminatoires, diffamatoires ou contraires à la morale, à l'ordre public ou aux lois.
- De faire figurer des signes religieux ou politiques visibles.
- De consommer ou de promouvoir la consommation de substances illicites.
- De tenir des propos racistes, sexistes, révisionnistes, diffamatoires ou susceptibles de porter atteinte à l'honneur d'autrui.
- D'avoir un comportement violent, qu'il soit physique, verbal ou moral, envers les autres candidates, le jury ou toute autre personne.
- D'avoir des pratiques inciviques ou d'encourager des actes délinquants.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'exclusion de la candidate, la destitution de son titre et, le cas échéant, des poursuites judiciaires.

Article 3 : Présélection des candidates

L'inscription à l'élection est gratuite. Chaque participante s'y engage librement et dans un but personnel.

L'élection ne pourra être maintenue que si au moins 3 candidates remplissent les conditions d'inscription. En dessous de ce seuil, la Mairie se réserve le droit d'annuler l'événement.

En cas d'un nombre élevé de candidatures, le jury pourra effectuer une présélection. Dans ce cadre, 12 finalistes seront retenues pour participer à l'événement final. Lors du casting, chaque candidate devra se présenter dans ses propres tenues (robe, maillot de bain, chaussures) et s'occuper elle-même de sa coiffure et de son maquillage.

Article 4 : Déroulement de l'élection

L'élection se tiendra en présence d'un public. Le jury évaluera les défilés des participantes pour désigner Miss Noisy-le-Roi 2025 ainsi que ses deux dauphines.

Chaque participante recevra une récompense symbolique. Un numéro sera attribué à chaque candidate, selon l'ordre alphabétique de leur nom.

Article 5 : Critères de notation

Les critères d'appréciation porteront sur :

- La démarche, l'allure et l'élégance.
- L'expression orale et l'élocution.

- La beauté physique.
- L'attitude générale et le comportement.

La candidate ayant obtenu le plus de points et de votes du public sera élue Miss Noisy-le-Roi 2025. En cas d'égalité, le jury départagera les finalistes. Le jury sera composé d'un nombre impair de personnes ne pouvant avoir aucun lien personnel, familial ou professionnel avec les candidates. Les détails relatifs au vote du public seront communiqués ultérieurement.

Article 6 : Engagement des lauréates

Le titre de Miss Noisy-le-Roi est attribué pour une durée d'un an. La lauréate de l'édition 2025 devra transmettre son écharpe à sa successeuse en 2026.

Les candidates et les lauréates s'engagent à adopter une attitude digne, respectueuse, et à représenter l'image de la commune de manière positive.

La lauréate sera invitée à venir sur certaines manifestations de la commune.

Article 7 : Respect du règlement

La participation à l'élection implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute candidate devra en prendre connaissance avant de s'inscrire et en respecter les dispositions sans réserve.

Article 8 : Droit à l'image et médiatisation

Toute candidate accepte expressément que son image (photographies et vidéos), sa voix ainsi que son nom et son prénom puissent être diffusés dans le cadre de la promotion de l'événement.

Les enregistrements réalisés lors de l'élection pourront être publiés sur différents supports (presse, chaînes de télévision, réseaux sociaux, etc.).

Article 9 : Accès au règlement

Toute personne en faisant la demande pourra recevoir une copie intégrale du présent règlement à titre gratuit.